

N°	MOIS	ANNEE
13	MARS	2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CHAVILLON, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents : M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme LÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme SCHMIT

Étaient absents excusés : Mme COURREGÉ a donné procuration à M. CAPELLE
M. BLONDEAU a donné procuration à M. BERTHON

Étaient absents : Mme GADRAS, Mme PATIN, M. DE LA ROCHE

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2023
Nombre de membres votants	12	Date de l'affichage	24 mars 2023

Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle au SIFAA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIFAA,

Vu la délibération N° 5 du SIFAA du 24 novembre 2017 portant sur le montant de la participation communale des communes d'Autouillet et Auteuil le Roi

Vu la délibération N° 5 du SIFAA du 5 avril 2018 portant sur la fiscalisation de la participation communale de la commune d'Autouillet

Vu la situation financière actuelle du SIFAA,

Vu le lien social prépondérant que préserve la salle des fêtes entre les communes d'Autouillet, Auteuil Le Roi et les administrés des dites communes,

Vu les répercussions budgétaires liées à la crise sanitaire du COVID19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, 12 voix POUR** :

D'octroyer au SIFAA une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour pallier le déficit de crédits

Dit que la dépense se fera sur le budget primitif 2023 de la commune, à l'article 6574

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON